



## Communiqué de presse

Paris, le 19 février 2020

### Publication des résultats détaillés de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS)

La DREES diffuse sur son site [data.drees](http://data.drees) des tableaux détaillés permettant d'éclairer, au travers de plusieurs milliers d'indicateurs, la situation des personnes sans-domicile hébergées fin 2016 dans les établissements prévus à cet effet : centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), maisons relais, etc. Les chiffres publiés portent sur le statut, les capacités d'accueil et l'activité des établissements, ainsi que sur les caractéristiques des personnes accueillies : âge, sexe, origine, activité et prestations perçues, motif de l'entrée en hébergement, durée passée dans l'établissement, destination après la sortie, ... Certains tableaux décrivent également le personnel des établissements et leurs fonctions.

Fin 2016, 140 400 places d'hébergement (hors nuitées d'hôtel et lieux mobilisés uniquement de manière temporaire) sont proposées aux adultes et familles en difficulté sociale dans les 3 000 établissements prévus à cet effet. Ces derniers relèvent soit de l'hébergement dit généraliste (centres d'hébergement et de réinsertion sociale [CHRS], « autres centres d'accueil »...), soit du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (centres d'accueil pour demandeurs d'asile [Cada], centres provisoires d'hébergement [CPH], établissements d'accueil temporaire service de l'asile [AT-SA]...). 132 200 personnes sont hébergées, soit un taux d'occupation de 94 %.

Dans l'ensemble des établissements, hors places d'urgence, les adultes accueillis sont majoritairement des hommes (59 %), pour l'essentiel seuls et sans enfant (45 % des adultes hébergés). Les mères isolées sont surreprésentées par rapport à leur poids dans l'ensemble de la population : elles représentent 14 % des adultes hébergés. Près d'un tiers (30 %) des personnes hébergées sont des mineurs. 60 % des personnes hébergées sont ressortissantes d'un pays extérieur à l'Union européenne et 32 % sont demandeurs d'asile.

Les motifs d'admission dans les centres d'hébergement sont variés et peuvent se conjuguer. 11 % des adultes hébergés ont été admis principalement parce qu'ils vivaient dans la rue, 7 % parce qu'ils ont perdu leur logement ou occupaient un logement surpeuplé ou insalubre. 9 % des admissions font suite à une sortie de prison (2 %), de service psychiatrique (3 %) ou d'autres institutions (4 %). Les problèmes familiaux représentent 12 % des motifs d'admission et touchent surtout les femmes. En particulier, 17 % des femmes hébergées dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) le sont suite à des violences conjugales, et 5 % suite à une rupture conjugale.

## Pour en savoir plus :

- « [Le personnel des centres d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale](#) », *Les Dossiers de la DREES*, n° 46.
- « [Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte progression par rapport à 2012](#) », *Études et Résultats* n°1102.
- La méthodologie de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale et la liste des publications qui en ont été tirées sont disponibles sur [le site internet de la DREES](#).
- Le [plan d'action](#) lancé par la DREES en 2019 pour améliorer la connaissance statistique sur les centres d'hébergement et les sans-domicile.

Téléchargez les résultats complets sur le site *open data* de la DREES :  
[data.drees.sante.gouv.fr](http://data.drees.sante.gouv.fr)

### À propos de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale

L'enquête quadriennale de la DREES auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) porte sur l'activité des établissements, leur personnel et les personnes qu'ils hébergent. L'activité et le public accueilli sont décrits au 15 décembre. L'enquête existe depuis 1983. La dernière vague disponible porte sur 2016. Le DREES prépare cette année la prochaine vague de l'enquête, qui sera collectée dans le courant de l'année 2021.

L'hébergement par les nuitées d'hôtel, mobilisées par les associations sur financement de l'État, n'entre pas dans le champ de l'enquête ES-DS. Il en est de même pour les établissements ou lieux mobilisés uniquement de manière temporaire, essentiellement au cours de la période hivernale (par exemple, dans le cadre du plan Grand froid).

Toutes les personnes hébergées hormis celles en maisons relais, sont considérées comme « sans-domicile », même s'il n'y a pas forcément un consensus sur la définition exacte de cette notion. Il est à noter que certaines personnes sans-domicile sont, toutefois, en dehors du champ de l'enquête, par exemple les personnes hébergées en chambre d'hôtel ou dans les lieux mobilisés par les plans Grand froid, ou les personnes ne venant que dans des lieux de distribution de repas.

### À propos de la DREES :

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.

---

**CONTACT PRESSE :**

Souphaphone Douangdara, [drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr) - 01 40 56 81 97